



2023-47

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :	L'an deux mil vingt-trois le 03 avril à 18h45
En exercice : 19	Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 17	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19	sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
	<u>Date de la convocation</u> : 27/03/2023
	<u>Présents</u> : Franck PAILLON, Michel BEGON, Danièle VALLERY, Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES, Christian GIRARD, Denis CLAMENS, Patrice LHOSTE, Christiane PAUZON, Anne-Marie TORE, Gilles AUDRAS, Thierry SOLEILHAC, Sabine JOUVHOMME, Bernadette PELISSIER, Roland SEUX, Sébastien GAGNE
	<u>Excusés</u> :
	Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON Raymonde HABOUZIT qui a donné procuration à Serge ABOULIN

Secrétaire de séance : Christian GIRARD

OBJET : BOURSES D'ETE JOBS JEUNES

Monsieur le Maire rappelle la démarche jobs d'été réalisée chaque année et propose de reconduire l'opération pour cette année 2023 en rappelant le principe : mise en place pendant les vacances scolaires d'été de chantiers pour les jeunes âgés de 16 ans révolus à 18 ans. Ces chantiers se déroulent par période d'une semaine pour un horaire de 20 heures et visent tous petits travaux utiles à l'ensemble des services communaux.

En contrepartie des tâches effectuées, la mairie octroi une aide à la formation au permis de conduire, formations aux métiers de l'animation ou à l'adhésion totale ou partielle à une ou plusieurs associations communales, culturelles ou sportives. Pour ce faire, la commune passera des conventions avec les auto-écoles de l'agglomération, avec des organismes proposant des formations aux métiers de l'animation ou avec des associations culturelles, sportives ou communales.

Le nombre de jeunes retenus serait au maximum de 15 sur la période définie avec 5 conditions de recrutement :

- Résider sur la commune,
- Avoir entre 16 ans révolus et 18 ans,
- Être mobile,
- Faire preuve de motivation,
- Obtenir l'autorisation parentale.

.../...



2023-47

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place les chantiers d'été exposés ci-avant ;
- OCTROI une aide de 120 € pour 20 heures de travail et par jeune, aide versée directement aux auto-écoles, organismes de formations ou associations aux conditions évoquées ci-avant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et à entreprendre toute démarche nécessaire à la concrétisation de ce dossier ;
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance,
Christian GIRARD



Fait et délibéré le 03/04/2023
Pour extrait certifié conforme